



Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.3 : Règlement graphique – Plan Gajan

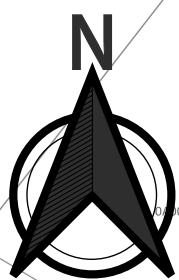
Echelle : 1/2 000^{ème}



SARL Alpiciété
Avenue de la Clopâtre
05 200 18610
Tél : 04 12 45 51 80
contact@alpiciété.fr
www.alpiciété.fr

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'un espace public (et équipements et aménagements connexes), chemin de la Candoule	Commune	0,21
ER 2	Elargissement de voirie et création de stationnements publics, rue des écoles	Commune	0,08
ER 3	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes) et/ou d'un équipement public, chemin de Gajon	Commune	0,04
ER 4	Régularisation/ acquisition de voirie ouverte à la circulation publique, chemin de la Candoule	Commune	0,26
ER 5	Création d'un espace vert public	Commune	0,05

0 100 200 m



Légende

Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prescriptions graphiques du règlement

- Emplacement réservé (ER)
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Servitude de mixité sociale (SMS)
- Protection de itinéraires de promenades et de randonnées

Marge de recul le long des voiries départementales

- Réseau de liaison - 25 m
- Réseau de proximité - 15 m

Prescriptions écologiques

- Préservation des ripisylves
- Préservation des zones humides

Protections paysagères

- Protections paysagères
- Alignement d'arbres
- Arbres remarquables

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou architectural

- Protection d'élément des patrimoine bâti

Informations complémentaires

- Bâtiment non cadastré
- Bâti agricole
- Bâtiment
- Parcelle cadastrale

Révision générale du PLU arrêtée le :